

The Banker's View – December 2004

Ne tirons pas trop sur nos banques !

Jean-Pierre PATAT

(écrit fin novembre 2004)

Abstract

Don't shoot our banks !

The French Minister of Economy has required to the banks more moderation and more transparency in the very diverse fees they collect from their customers. While this action has pleased both the media and the public opinion, the real issues and challenges have never been looked at.

First, the cost of credit is particularly low in France when compared to the money market rate. In the euro zone, credit margins are a little higher than in France, but lower than in the US. This implies a transfer of costs from the borrower to all customers, including those who do not borrow from their bank.

Secondly, the French banks have not been able to not claim fees for the use of cheques, as they did not pay interest on sight deposits. So, the proliferation of settlements by cheques, especially of little amount, increases significantly the operational costs of the banking system and induces banks to try to compensate this handicap by other fees, more or less transparent.

Thirdly, European politicians and civil servants are not convinced that a wealthy and prosperous banking system is good for economic growth and job creation, especially in France. Nevertheless, it is particularly important for the European banks to improve their financial situation and market capitalization, today still much lower than those of their main competitors, especially in the United States.

Prenant le relais d'associations de consommateurs qui s'élevaient contre les pratiques, jugées abusives, des banques en matière de commissions, le Ministre de l'Economie s'est saisi du dossier. Il aurait obtenu, à l'issue de réunions très médiatisées entre les protagonistes, des engagements des banques, sinon sur des baisses de tarifs, du moins sur davantage de transparence. Dans un pays où la détestation de l'entreprise est érigée en mode de pensée, et où les banques en font tout particulièrement les frais, cette campagne très orchestrée ne pouvait que susciter une approbation quasi générale, tacite ou bruyante.

Non que les banques soient exemptes de tout reproche et qu'il n'y ait des pratiques abusives, sinon irrationnelles, par exemple le fait d'infliger de lourdes commissions pour l'utilisation

des cartes de paiement et des virements, qui sont les deux modes de paiement les plus modernes et les moins coûteux en gestion .

Mais dans ce débat très orienté, il semble qu'à aucun moment on n'ait abordé quelques points qu'il paraît essentiel de connaître.

- Premier point : si les banques multiplient les commissions, elles pratiquent en revanche des marges sur crédits faibles. Ceci est particulièrement évident en France où le coût du crédit est un des moins élevés qui soit : 3,85% en moyenne pour un découvert à une entreprise ; 6,45% pour un crédit à la consommation ; 4,14% pour un crédit à l'habitat. Dans la zone euro, les conditions sont en moyenne un peu plus élevées, mais en tout cas inférieures aux taux pratiqués par les banques américaines alors que, jusqu'il y a quelque jours, le taux du refinancement y était moins élevé. Ainsi, le tarif final du produit offert par les banques (le crédit) représente en France et dans la zone euro, toujours en moyenne, entre 2 et 3 fois le prix de la matière première utilisée (l'argent qui, à court terme coûte dans la zone 2%). Nombre de contempteurs des banques réalisent-ils qu'il acceptent sans sourciller, dans bien des cas, des prix de produits finis représentant jusqu'à dix fois le prix de la matière première utilisée ? Pensons par exemple.....au sandwich que nous dégustons (?) dans un café. Ainsi les banques pratiquent en quelque sorte un transfert de l'ensemble des clients des banques, qui ne sont pas tous emprunteurs, au profit des bénéficiaires de crédits.

- Deuxième point, et là les banques françaises sont spécialement concernées, la multiplication des commissions est encouragée par l'impossibilité où se trouvent les établissements de crédit de tarifier un service qui leur coûte très cher, l'utilisation des chèques. Cette impossibilité est la contrepartie tacite de l'interdiction qui leur est faite (en vertu d'un texte législatif de 1967), de rémunérer les dépôts à vue. La gratuité des chèques favorise leur prolifération, prolifération nullement découragée par les pouvoirs publics, puisqu'une disposition légale impose aux banques de payer en toutes circonstances les chèques de petit montant. Ajoutons qu'en 2001, le Parlement français a consacré par un vote quasi unanime le droit imprescriptible des citoyens à la gratuité de l'utilisation du chèque. Certes, le développement de « l'image chèque » (qui évite aux banques de s'échanger physiquement les formules), devrait alléger les coûts de traitement. Mais même en tenant compte de cet indéniable progrès, le traitement de cette multitude de chèques, dont beaucoup de très petit montant reste pour les banques un facteur de coûts élevés qu'elles tentent de répercuter par tous les moyens, explicites ou opaques, ce qui en définitive pèse sur tous les clients et le système productif.

Ajoutons que pour la zone euro, où dans l'ensemble, l'usage du chèque est très limité, la spécificité française retarde la mise en place d'un système de règlements unifiés qui permettrait d'effectuer des opérations intra-européennes à tarifs modérés, ce qui ne serait pas anormal dans une zone à monnaie unique.

La Cour Européenne de Justice vient de condamner le principe de non rémunération des dépôts à vue. Ceci permettra-t-il de débloquer cette situation absurde ? Gageons que non et que les associations de consommateurs, si elles réclameront cette rémunération forte de la décision de l'instance européenne, se refuseront absolument à accepter la moindre tarification de l'usage des chèques.

- Troisième point, avoir des banques prospères est un atout considérable pour la croissance et l'emploi. Considérée depuis longtemps comme un axiome aux Etats-Unis où l'industrie financière fait l'objet de l'attention constante des autorités non seulement financières mais également politiques, cette relation est loin d'être évidente dans nombre de pays européens et en particulier en France où la publication des bons résultats des banques pour l'exercice 2003 a suscité d'aigres commentaires. Mais réalise-t-on que les grandes banques européennes, dont les banques françaises figurent parmi les fleurons, ont une capitalisation boursière trois fois inférieure aux « major » américaines, ce qui les rend particulièrement vulnérables à des prises de contrôle ? Croit-on que les banques européennes auront des pratiques plus philanthropiques lorsque leur capital sera détenu par des établissements d'Outre-Atlantique ? Croit-on que des grandes banques sous contrôle étranger auraient manifesté le même esprit de coopération et le même sens de l'intérêt collectif lorsqu'il s'agit de garantir le financement d'une grande entreprise en difficulté comme Alstom ? Il sera bien sûr toujours temps de crier à la perte du patrimoine national lorsque la menace sera présente... et d'appeler l'Etat en renfort !